

# Conditions générales de ventes Groupes

## Article I. Définitions

Dans le cadre des présentes, les termes ci-dessous auront le sens suivant :

Client : Tour Operateur, agences de voyages, autocaristes, tout professionnel du tourisme ayant effectué la réservation groupe, ou les personnes physiques ou morales effectuant une réservation groupes dans le cadre de leur activité professionnelle ou associative.

CGV : les présentes Conditions Générales de Ventes Groupes applicables au client et à l'établissement hôtelier.

Date d'option : date fixée par l'hôtel à laquelle le client devra confirmer, dans les conditions prévues à l'article 2 des présentes CGV.

## Article II. Application

Les présentes CGV s'appliquent exclusivement dans les rapports entre les clients dans le cadre de leur activité professionnelle et la SARL ETS Macchi, au capital de 150 000 € dont le siège social est situé 94 chemin de l'étringa, 74390 Châtel Cedex, immatriculée à Thonon-Les-Bains sous le numéro 302 330 246 00018 représentée par Monsieur Eric Macchi, Directeur.

Les CGV sont applicables à partir de 10 personnes payantes pour un séjour de même durée, comprenant des prestations identiques et faisant l'objet d'une même facture. Le taux de TVA retenu est celui en vigueur au jour de la réservation. Les présentes CGV annulent et remplacent celles déjà parues antérieurement. Elles sont données à titre indicatif et sont susceptibles de modifications sans avis préalables.

Les présentes conditions générales de vente sont accessibles à tout moment sur le site internet [www.hotelmacchi.com](http://www.hotelmacchi.com).

## Article III. Formation du contrat

Le contrat n'est conclu définitivement qu'après le retour à l'hôtel d'une acceptation écrite du devis avant la date de fin d'option indiquée.

Cette acceptation s'entend sur les termes du devis ainsi que sur l'intégralité des CGV de l'Hôtel MACCHI.

Les offres et CGV émanant de l'hôtel font foi. En aucun cas un contrat ou des conditions extérieures émanant du Client ne peuvent suppléer à celles de l'hôtel.

## Article IV. Date d'option et Etat des ventes

La date d'option sera définie au cas par cas avec l'hôtel. A défaut de confirmation écrite dans le délai mentionné sur le courrier d'option, l'hôtel se réserve le droit de remettre les chambres non confirmées à la vente.

Sans réponse écrite du Client, l'hôtel sera en droit de reprendre les chambres sur tout ou en partie du contingent.

Si les états des ventes ne sont pas satisfaisants et après accord de chaque partie, il sera possible de réduire le contingent initial.

## Article V. Réservation

L'option de réservation devient une réservation confirmée si les deux conditions suivantes sont impérativement réunies :

Après réception par l'hôtel d'une confirmation écrite d'accord du devis par mail ou courrier au plus tard le jour de la fin d'option.

La confirmation doit faire apparaître les prestations retenues (forfait boissons, supplément PDJ Buffet, etc.).

La proforma se basera sur cette confirmation.

Après le versement de 45% d'arrhes qui sera encaissé sous 8 jours et restera acquis à l'hôtel en cas d'annulation à moins de 30 jours avant l'arrivée du groupe. Bien entendu, cette condition ne s'applique pas si les conditions de paiement contractées sont différentes (elles sont indiquées sur la demande ainsi que sur le courrier de l'option).

Le montant des arrhes demandé figure sur la proforma qui sera envoyée par l'hôtel, et devront être versé au plus tard 1 mois avant l'arrivée du groupe.



## Article VI. Article 6 : Conditions de paiement

Les conditions de paiement applicables sont indiquées sur la demande.

A défaut, le solde de la facture devra être réglé par CB (VISA / EUROCARD MASTERCARD), par virement bancaire jusqu'à 30 jours après la date de départ. Les factures sont établies et payables en euros. Tout retard ou défaut de paiement constaté par l'hôtel sur une seule facture lui confère le droit :

D'annuler unilatéralement les réservations à venir et de rompre le présent contrat sans indemnités pour le client.

De facturer des pénalités de retard au client sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Il ne sera versé aucun escompte en cas de règlement anticipé des factures.

Les frais de procédure engagés par l'hôtel pour recouvrer ses créances sont à la charge du client.

Clause pénale :

Tout retard de paiement de plus de 30 jours entraînera de plein droit l'envoi d'une mise en demeure et l'application, à titre de dommages et intérêts, de la clause pénale, égale à 20 % de la somme impayée. Les frais de procédure que l'hôtel serait conduit à engager pour recouvrer ses créances seront à la charge du client.

## Article VII. Arrivée et Départ

Les chambres sont disponibles à partir de 16h00.

Les chambres doivent être libérées au plus tard à 11h00 le jour de votre départ. Si cela n'est pas le cas nous nous réservons le droit de vous facturer une nuit supplémentaire.

La réception de l'hôtel ferme à 22h. Si vous arrivez après 18h30, nous vous remercions de nous informer de votre heure d'arrivée en nous appelant au +33 (0)4 50 73 24 12 ou lors de votre réservation.

## Article VIII. Restauration

Pour la demi-pension, les menus s'entendent hors boissons (sur la base de 3 plats). Le forfait boissons est en supplément.

Pour les stops repas, les menus s'entendent boissons incluses (sur la base de 3 plats, eau, ¼ de vin et café).

Si l'arrivée du groupe se fait après 21h (non mentionné à l'avance lors de la demande) et que la prestation restauration était réservée, l'Hôtel se réserve le droit de refuser de servir les repas réservés, étant entendu que 100% du montant total TTC de cette prestation restauration sera facturée au Client selon les conditions ci-dessus mentionné (sauf cas de force majeure, se référer à l'article X).

## Article IX. Garantie des couverts et des chambres

Pour l'hébergement, le nombre de personnes composant le groupe ainsi que la Rooming-List devront obligatoirement être arrêtés et communiqués à l'hôtel au plus tard 30 jours avant l'arrivée du groupe. Pour la restauration, le choix de menus devra être arrêté et communiqué au plus tard 48 heures avant l'arrivée du groupe. Le nombre de couverts devra être communiqué au plus tard 30 jours avant l'arrivée du groupe. Ce nombre servira de base pour la facturation.

## Article X. Modifications et annulations

Toute modification ou annulation partielle ou totale, doit faire l'objet d'une demande écrite à l'hôtel. En cas de désaccord, l'hôtel se réserve le droit d'annuler le contrat et d'appliquer les pénalités indiquées ci-après.

Les annulations partielles ou totales donnent lieu à la facturation des indemnités suivantes (à partir de la date d'arrivée du client en jour calendaire) :

- A + de 30 jours : Pas d'indemnité et remboursement des arrhes (si déjà versé)
- A – de 30 jours : Encaissement des arrhes qui deviennent acquis par l'hôtel, à cela se rajoutent les indemnités suivantes selon la date de l'annulation :
- De 30 à 21 jours : l'hôtel facture 30% du montant TTC des prestations annulées.
- De 21 à 10 jours : l'hôtel facture 50% du montant TTC des prestations annulées.
- De 10 à 3 jours : l'hôtel facture 75% du montant TTC des prestations annulées
- Moins de 3 jours : l'hôtel facture 100% du montant TTC des prestations annulées.
- No show ou annulation sans préavis : l'hôtel facture 100% du montant TTC du séjour.

En cas de réduction du groupe à moins de 15 personnes payantes, l'hôtel se réserve le droit de facturer la prestation sur la base des tarifs affichés individuels applicables le jour de l'arrivée prévue dans l'hôtel.

## Article XI. Délogement

Dans le cadre d'un délogement partiel ou total dépendant de la volonté de l'hôtel, l'accueil se fera dans un établissement de catégorie équivalente ou supérieure à proximité de l'hôtel et sans supplément de prix.

Les frais inhérents au transfert resteront à la charge de l'hôtel sans que le client ne puisse se prévaloir du paiement d'une



quelconque indemnité complémentaire.

## Article XII. Cas de force majeure

Tout évènement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client, les participants ou les prestataires impliqués, dans la réalisation du voyage d'exécuter pour les parties les obligations prévues dans le présent contrat. Il en sera notamment ainsi en matière de grève de moyens de transport, du personnel hôtelier, etc. Il est expressément convenu que la force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques.

## Article XIII. Extras

Si le Client souhaite que des extras, tels que repas, boissons, blanchisseries, téléphone, soient réglés par chacun des participants, il doit en informer l'Hôtel, préalablement et par écrit. A défaut de règlement par les participants, les dits extras seront facturés au Client qui sera solidairement responsable de leur paiement.

La perte des clés mises à disposition du client sera facturée et réglée sur place.

## Article XIV. Réservations multiples

Le client s'interdit de conclure plusieurs contrats pour un même séjour auprès de plusieurs hôtels. Tout manquement à cette règle autorise l'hôtel à annuler le contrat unilatéralement. Aucune indemnité ne pourra alors être réclamée par le client.

## Article XV. Règlement intérieur :

Le client accepte et s'engage à utiliser la chambre de manière raisonnable et conformément à sa destination, aux lois, aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

L'hôtel Macchi propose un accès internet en wifi. Le client utilisateur s'engage à ce que les ressources informatiques mises à sa disposition ne soient en aucune manière utilisées à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur, par un droit voisin tels que des textes, images photographiques, œuvres musicales audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livre I et II du code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise.

### Section 15.01 Occupation des chambres :

Par mesure de sécurité et au regard des assurances, les chambres ne peuvent pas contenir plus d'occupant que décrit dans le registre de sécurité.

Single : 1 occupant

Double : 2 occupants

Triple : 3 occupants

Quadruple : 4 occupants

Tout souhait concernant un occupant supplémentaire (enfants et bébés) doit être mentionné à la réservation et accepté par l'hôtel dans la mesure des disponibilités des chambres pouvant recevoir le nombre d'occupant demandé.

L'utilisation ou la mise à disposition de lit bébé doit impérativement être soumis à accord préalable de l'hôtel

### Section 15.02 Discipline :

La bonne tenue physique et morale est de vigueur. Sont interdits les actes susceptibles d'entraîner une gêne pour le public, de provoquer des troubles, de causer des dommages matériels. Nous invitons nos clients à avoir une attitude respectueuse les uns envers les autres ainsi qu'avec le personnel.

### Section 15.03 Utilisation des chambres :

#### (a) Nos chambres sont non-fumeurs :

En application du Décret n°2006-1386 du 15/11/2006 fixant les conditions de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, tout client ne respectant pas cette disposition sera immédiatement facturé d'une indemnité minimale de 150 euros au titre de dégradation et de dédommagement des frais de nettoyage supplémentaire. Si l'infraction est constatée après le départ du client, l'hôtel se réserve le droit de retenir ladite somme sur la carte bancaire du client fautif au titre de dégradation et de dédommagement. Une facture lui sera établie et lui sera transmise.

#### (b) Etat de la chambre :

Les chambres de l'hôtel ne sont pas prévues pour y faire des lessives, y prendre des repas ou faire sécher du linge aux fenêtres. L'hôtel refusera toute livraison de nourriture et/ou boissons au sein de l'établissement. L'hôtel peut exiger un forfait de



nettoyage d'un montant minimal de 150 euros si la chambre est laissée dans un état nécessitant un nettoyage supplémentaire ou un temps de séchage et de déshumidification.

#### Section 15.04 Objet de valeur :

L'hôtel ou son personnel ne pourront être tenus responsables des pertes et/ou vols de quelque nature que ce soit.

#### Section 15.05 Dégradations et dommages :

Toute dégradation constatée dans les chambres ou dans les parties communes de l'établissement sera facturée sur la base du remplacement ou de la remise en état du ou des biens dégradés ainsi que de la perte d'exploitation.

Concernant les vêtements, bagages et objets divers déposés dans les chambres ainsi que les objets laissés dans les véhicules stationnés sur les lieux dont l'hôtel a la jouissance privative, la responsabilité de l'hôtel ne pourra être engagée au-delà de ce qui est prévu par la loi au terme des articles 1952 à 1954 du Code Civil.

### Article XVI. DIVERS

#### Section 16.01 Animaux :

Les animaux domestiques sont acceptés au sein de l'hôtel, mais ne sont pas nourris. Dans l'enceinte de l'Hotel Macchi, les animaux domestiques demeurent à tout moment sous la surveillance et la responsabilité de leur propriétaire. Les animaux domestiques ne doivent pas nuire à la tranquillité et la sécurité des clients et du personnel de l'Hotel Macchi.

#### Section 16.02 Object trouvé :

Tout Object oublié dans la chambre sera rendu au client en main propre ou renvoyer en livraison organiser directement par le client. L'hôtel Macchi se décharge de toute responsabilité

L'hôtel Macchi s'engage à garder les objets oublié pendant 1 an maximum

#### Section 16.03 Chambres familiales :

Dans les chambres disposants de lits superposés, le lit supérieur ne convient pas aux enfants de moins de 6 ans et aux enfants plus de 12 ans, conformément aux normes en vigueur. Dans l'enceinte de l'hôtel Macchi, les enfants demeurent à tout moment sous l'entière surveillance et responsabilité de leurs parents.

### Article XVII. Réclamations

Toute contestation ou réclamation devra être adressée à notre société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 8 jours maximum. Passé ce délai aucune réclamation ne pourra être satisfaite. Conformément aux termes des articles 56, 58 et 127 du code de procédure civile, tout litige, contestation ou différend fera l'objet d'une tentative de résolution amiable (négociation, processus collaboratif, procédure participative, médiation ou conciliation). En cas d'échec, le litige sera soumis à l'appréciation du tribunal compétent dont dépend le siège social de notre société (y compris les procédures de recouvrement).

Toute réclamation devra être adressée par mail à l'adresse suivante : [p.macchi@hotelmacchi.com](mailto:p.macchi@hotelmacchi.com), au 04 50 73 24 12 ou par courrier à l'adresse suivante : Hôtel le Macchi, 94 chemin de l'étrénga

### Article XVIII. Droit applicable

Tout litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable, relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution du présent contrat sera soumise à l'appréciation du Tribunal compétent dans le ressort duquel se trouve l'hôtel.

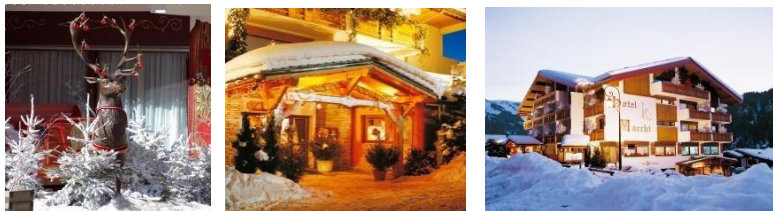
Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. L'application de la convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est expressément écartée.

Les registres et fichiers informatisés l'hôtel le MACCHI seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties, à charge du client d'apporter la preuve contradictoire.

Le fait pour l'hôtel de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes conditions générales de vente, ne peut valoir dénonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.



HOTEL **MACCHI**  
CRÉATEUR D'ÉMOTIONS



# Conditions générales de ventes Hôtel

## Article I. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions suivantes s'appliquent sans restriction ni réserve à toute réservation de chambre, de repas et massage de toute autre prestation fournies par la société Hôtel Macchi. Toute réservation vaut acceptation sans réserve de votre part des conditions générales de ventes en vigueur.

La société Hotel Macchi se réserve la faculté de modifier ses conditions générales de vente à tout moment. Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par l'acheteur.

Les présentes conditions générales de vente sont accessibles à tout moment sur le site internet [www.hotelmacchi.com](http://www.hotelmacchi.com).

## Article II. OFFRE

Selon l'usage et sauf disposition expresse contraire, les chambres sont disponibles à partir de 15h et doivent être libérées à 11h. Le non-respect de l'heure limite de départ donnera lieu à la facturation d'une nuitée supplémentaire. Si votre arrivée est prévue après 21h, nous vous conseillons vivement d'appeler l'hôtel afin d'informer de votre horaire approximatif de prise de possession de la chambre. Nous gardons volontiers vos bagages dans notre bagagerie, une douche peut être mise à votre disposition les jours de départ et d'arrivée sur demande préalable. Il nous est impossible de garantir une attribution de chambre de manière absolue.

## Article III. RESERVATION ET GARANTIES

Le client est seul responsable du choix des services réservés et de leur adéquation à ses besoins.

Le client s'engage, préalablement à toute réservation, à transmettre à l'Hotel Macchi les informations qui lui seront demandées et en atteste la véracité et l'exactitude.

Toute réservation doit être effectuée par email, téléphone ou courrier. Toute réservation est confirmée par email

La réservation ne sera définitive qu'après le versement d'arrhes dont le montant est égal à 45% du prix total des chambres réservées au tarif normal, et de la totalité du montant de la chambre si vous avez réservé le tarif non annulable, non remboursable.

Le paiement peut s'effectuer par chèque bancaire, virement, ou tout autre moyen. Les cartes bancaires acceptées sont : VISA, Eurocard-Mastercard. Les frais bancaires des virements reçus de l'étranger sont à la charge du client.

## Article IV. ANNULATION ET INTERRUPTION DE SEJOUR

Toute annulation doit nous être confirmée par écrit ou email.

En cas d'annulation jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée, les arrhes seront acquises par l'hôtel.

En cas d'annulation 14 - 10 jours avant la date d'arrivée, 50% du montant total sera facturé.

En cas d'annulation 9 - 4 jours avant la date d'arrivée, 80% du montant total sera facturé.

En cas d'annulation 3 - 1 jours avant la date d'arrivée, 100% du montant total sera facturé.

Toute interruption de séjour en cours, 100% du montant total des prestations réservées vous seront facturés.

Tarif non annulable non remboursable :

Le tarif non annulable non remboursable vous bénéficiez d'un pourcentage sur le tarif initial. En cas d'annulation, 100 % des arrhes sera de plein droit acquis à l'Hotel Macchi et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement ou avoir.

Notre tarif en demi-pension est un forfait indivisible comprenant le dîner et le petit-déjeuner. Aucun repas non pris ne sera remboursé. Dîner : un supplément pour les repas de Noël, du Nouvel An et de la St valentin ou tout autre repas exceptionnel, vous sera demandé.

## Article V. TARIFS ET PAIEMENT

Les services proposés par l'Hotel Macchi sont fournis au tarif en vigueur au jour de la réservation. Les tarifs sont affichés



toutes taxes comprises en euro. Ils peuvent à tout moment, faire l'objet de modifications chaque semaine, en fonction du remplissage de l'hôtel.

## Article VI. Règlement intérieur :

Le client accepte et s'engage à utiliser la chambre de manière raisonnable et conformément à sa destination, aux lois, aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

L'hôtel Macchi propose un accès internet en wifi. Le client utilisateur s'engage à ce que les ressources informatiques mises à sa disposition ne soient en aucune manière utilisées à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur, par un droit voisin tels que des textes, images photographies, œuvres musicales audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livre I et II du code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise.

### Section 6.01 Occupation des chambres :

Par mesure de sécurité et au regard des assurances, les chambres ne peuvent pas contenir plus d'occupant que décrit dans le registre de sécurité.

Single : 1 occupant

Double : 2 occupants

Triple : 3 occupants

Quadruple : 4 occupants

Tout souhait concernant un occupant supplémentaire (enfants et bébés) doit être mentionné à la réservation et accepté par l'hôtel dans la mesure des disponibilités des chambres pouvant recevoir le nombre d'occupant demandé.

L'utilisation ou la mise à disposition de lit bébé doit impérativement être soumis à accord préalable de l'hôtel

### Section 6.02 Discipline :

La bonne tenue physique et morale est de vigueur. Sont interdits les actes susceptibles d'entraîner une gêne pour le public, de provoquer des troubles, de causer des dommages matériels. Nous invitons nos clients à avoir une attitude respectueuse les uns envers les autres ainsi qu'avec le personnel.

### Section 6.03 Utilisation des chambres :

#### (a) Nos chambres sont non-fumeurs :

En application du Décret n°2006-1386 du 15/11/2006 fixant les conditions de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, tout client ne respectant pas cette disposition sera immédiatement facturé d'une indemnité minimale de 150 euros au titre de dégradation et de dédommagement des frais de nettoyage supplémentaire. Si l'infraction est constatée après le départ du client, l'hôtel se réserve le droit de retenir ladite somme sur la carte bancaire du client fautif au titre de dégradation et de dédommagement. Une facture lui sera établie et lui sera transmise.

#### (b) Etat de la chambre :

Les chambres de l'hôtel ne sont pas prévues pour y faire des lessives, y prendre des repas ou faire sécher du linge aux fenêtres. L'hôtel refusera toute livraison de nourriture et/ou boissons au sein de l'établissement. L'hôtel peut exiger un forfait de nettoyage d'un montant minimal de 150 euros si la chambre est laissée dans un état nécessitant un nettoyage supplémentaire ou un temps de séchage et de déshumidification.

### Section 6.04 Objet de valeur :

L'hôtel ou son personnel ne pourront être tenus responsables des pertes et/ou vols de quelque nature que ce soit.

### Section 6.05 Dégradations et dommages :

Toute dégradation constatée dans les chambres ou dans les parties communes de l'établissement sera facturée sur la base du remplacement ou de la remise en état du ou des biens dégradés ainsi que de la perte d'exploitation.

Concernant les vêtements, bagages et objets divers déposés dans les chambres ainsi que les objets laissés dans les véhicules stationnés sur les lieux dont l'hôtel a la jouissance privative, la responsabilité de l'hôtel ne pourra être engagée au-delà de ce qui est prévu par la loi au terme des articles 1952 à 1954 du Code Civil.

## Article VII. DIVERS

### Section 7.01 Animaux :

Les animaux domestiques sont acceptés au sein de l'hôtel, mais ne sont pas nourris. Dans l'enceinte de l'Hotel Macchi, les animaux domestiques demeurent à tout moment sous la surveillance et la responsabilité de leur propriétaire. Les animaux domestiques ne doivent pas nuire à la tranquillité et la sécurité des clients et du personnel de l'Hotel Macchi.

### Section 7.02 Object trouvé :

Tout Object oublié dans la chambre sera rendu au client en main propre ou renvoyer en livraison organiser directement par le client. L'hôtel Macchi se décharge de toute responsabilité  
L'hôtel Macchi s'engage à garder les objets oublié pendant 1 an maximum

## Article VIII. Droit applicable

Tout litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable, relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution du présent contrat sera soumise à l'appréciation du Tribunal compétent dans le ressort duquel se trouve l'hôtel.

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. L'application de la convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est expressément écartée.

Les registres et fichiers informatisés l'hôtel le MACCHI seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties, à charge du client d'apporter la preuve contradictoire.

Le fait pour l'hôtel de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes conditions générales de vente, ne peut valoir dénonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.





# Conditions générales de ventes Spa

## Article I. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions suivantes s'appliquent sans restriction ni réserve à toute réservation de massage et de toute autre prestation fournies par la société Hôtel Macchi, Spa authentique voyage. Toute réservation vaut acceptation sans réserve de votre part des conditions générales de ventes en vigueur.

La société Hotel Macchi, Spa authentique voyage se réserve la faculté de modifier ses conditions générales de vente à tout moment. Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par l'acheteur. Les présentes conditions générales de vente sont accessibles à tout moment sur le site internet [www.hotelmacchi.com](http://www.hotelmacchi.com). Tout client La société Hotel Macchi, Spa authentique voyage reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente avant d'effectuer sa réservation et les accepter sans réserve. A la demande du client, une version papier pourra être délivrée. La société Hotel Macchi, Spa authentique voyage ne saurait être responsable d'un refus de date en cas de saturation de planning.

## Article II. RESERVATION ET GARANTIES

Les réservations se font soit sur place ou soit par téléphone au 04.50.73.24.12 soit par email à [contatc@hotelmacchi.com](mailto:contatc@hotelmacchi.com) avec paiement à titre d'arrhes de 50% du montant des soins réservés.

Le paiement peut s'effectuer par chèque bancaire, virement, espèce ou carte bancaires.

Les cartes bancaires acceptées sont : VISA, Eurocard-Mastercard. Les frais bancaires des virements reçus de l'étranger sont à la charge du client. Le règlement du solde est exigible le jour de la réalisation de la prestation.

Une réservation au SPA n'inclut l'accès à notre espace aquatique.

## Article III. ANNULATION

Les Annulations du fait du client devra être intervenues 48h avant le rendez-vous prévu et doit faire l'objet d'un appel ou message écrit de sa part, afin de convenir d'une nouvelle date. En cas d'annulation et selon les dispositions prévues par l'article 1590 du code civil "les arrhes versées en garantie restent définitivement acquises".

Les retards : En cas de retard du client, la durée du soin pourra être écourtée par respect pour les rendez-vous suivants. Le client doit se présenter environ 10 min avant le début de sa prestation.

## Article IV. PRIX ET BONS CADEAUX

Les prix affichés sur le site et sur nos brochures sont en euros, toutes taxes comprises, et sont de ce fait opposables au client. Les tarifs sont susceptibles d'augmenter au fil des ans La société Hotel Macchi, Spa authentique voyage, s'engage à mettre à jour ces différents support de communication.

Chaque offre indique les prestations et service inclus. Les prix sont valables pour la durée du tarif en cours, sauf modifications du taux de TVA ou offres promotionnelles particulières. Ces dernières ne sont pas modifiables ni cumulables avec toute offre en cours.

Nos bons cadeaux sont valables 1 an. Les séances non décommandées 48h à l'avance seront considérées comme perdues. En cas de non-présentation du bon cadeau, Le spa authentique voyage se réserve le droit de ne pas effectuer la prestation. Tout bon cadeau périmé sera considéré comme perdu.

La direction décline toute responsabilité en cas de dommages ou vols des effets personnels.

La durée des soins est estimative.

Les présentes CGV sont régies par le droit français (Code de Commerce & Art 441-6).